

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0405**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rues Hô Chi Minh et Jules Romains et appartenant à la SERL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0405**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rues Hô Chi Minh et Jules Romains et appartenant à la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SERL, partiellement occupée, actuellement à usage de parking provisoire et supportant un bâtiment, le tout constituant l'îlot G de la ZAC du Centre-ville et située rues Hô Chi Minh et Jules Romains à Vaulx en Velin.

Cette acquisition interviendrait dans le cadre de l'action prévue dans le protocole de liquidation de la ZAC du Centre-ville de Vaulx en Velin et en vue de l'opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de Ville, future ZAC de l'hôtel de Ville, qui comportera des logements et des espaces publics.

La parcelle en cause est cadastrée sous les numéros 323, 324 et 325 de la section BD et représente une superficie totale de 28 453 mètres carrés.

L'acquisition se fera au prix de 1 829 000 €, admis par France domaine.

Par ailleurs, s'agissant de la parcelle cadastrée section BD numéro 323 pour 27 261 mètres carrés à usage de parking provisoire, l'entrée en jouissance par la Communauté urbaine s'effectuera le 31 décembre 2009, date de l'échéance du protocole de liquidation de la concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville, étant précisé que le bâtiment existant sur ladite parcelle devra être démoli par la SERL au plus tard à la date d'entrée en jouissance par la Communauté urbaine ;

Vu ledit projet de compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de la parcelle de terrain située rues Hô Chi Minh et Jules Romains à Vaulx en Velin et appartenant à la SERL.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0086 pour la somme de 1 829 000 € en date du 21 janvier 2008.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 800 - fonction 824 - opération n° 0086, à hauteur de 1 829 000 € pour l'acquisition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.